



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

ARRETE N°9/2026 PERMISSION DE VOIRIE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- **Vu** les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- **Vu** la demande de monsieur DUMEZ Sébastien en date du mardi 20/01/2026 concernant l'installation d'un échafaudage pour réfection de sa toiture au 7 rue du Vaunay, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.
- **Vu** l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par le Conseil Départemental en date du 26/01/2026

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur DUMEZ Sébastien propriétaire de la maison 7, rue du Vaunay est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par la société **EURL R.G. BOIS, 4 BIS RUE Longues Pieces 95640 HARAVILLIERS** destiné à réfection de la toiture au 7, rue du Vaunay 95300 LIVILLIERS à partir du **28 février 2026 jusqu'au 30 mars 2026**.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Monsieur DUMEZ Sébastien et par l'entreprise **EURL R.G. BOIS**. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées. Le Panneau pour les piétons devra être installé de chaque côté. Voir préconisations du Conseil Départemental.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;

Monsieur DUMEZ Sébastien ;

L'entreprise EURL R.G. BOIS;

TRANSDEV

- M. SAINT-REMY (Conseil départemental)

Affichage

LIVILLIERS, le 30/01/2026

Le 1^{er} Maire adjoint
Jean ABONDANCE